

Compte rendu du conseil de l'ED STIC du 18 juin 2020

ORDRE DU JOUR

1. Tour de table – présentation des membres du Conseil
2. Présentation de l'ED
3. Nomination du directeur du pôle C de l'ED à partir du 1^{er} septembre – vote
4. Proposition de modification du règlement intérieur afin d'intégrer un directeur adjoint chargé du budget - vote

Présents (en visioconférence) : Eric Angel, Caroline Appert, Sylvain Arlot, Anne Batalie, Michel Batteux, Thomas Baudel, Antoine Berthet, Mustapha Bouhtou, Eugénie Brasier, Bruno Defude, Alain Denise, Stéphanie Druetta, Alain Finkel, Jean-Louis Giavitto, Mohammad Alaul Islam, Hanna Kludel, Leïla Kloul, Alexandrina Korneva, Saïd Mammar, Eric Monacelli, Jean-Philippe Ovarlez, Véronique Vèque, Anne Vilnat, Rébecca Zucchini

Excusé : Philippe Dessante (pouvoir donné à Véronique Vèque)

Absent : Dario Penco

1. Tour de table – présentation des membres du Conseil

Alain Denise explique le fonctionnement de BB Collaborate aux membres du conseil et le fonctionnement des sondages et votes à bulletin secret. Puis chacun des membres du Conseil se présente.

2. Présentation de l'ED

Alain Denise présente l'organisation de l'ED.

3. Nomination du directeur du pôle C à compter du 1^{er} septembre

Les éléments d'information suivants avaient été fournis auparavant aux membres du Conseil :

Leïla Kloul, directrice du pôle C (auparavant pôle 4) depuis plusieurs années, a fait part il y a quelques mois de sa volonté de passer la main à la rentrée 2020.

Lors de la création de l'école doctorale, les établissements co-opérateurs de l'ED STIC se sont engagés à apporter des moyens en ressources humaines (équipe de direction, assistante pédagogique). La direction et l'assistance du pôle 4 (maintenant pôle C) ont été dévolues à l'UVSQ.

Le comité directeur a lancé un appel à candidature en mars auprès de tous les encadrants HdR de l'UVSQ rattachés à l'ED STIC. Nous avons reçu une candidature, celle de Nadjib AIT SAADI, professeur, qui effectue ses recherches au LI-PaRaD (CV joint en annexe). Voici le compte rendu fait par le comité directeur suite à l'entretien que nous avons eu avec lui le 5 avril :



Le candidat, Nadjib AITSAADI, est professeur à l'UVSQ et effectue ses recherches au LI-PARAD. Après un exposé où il se présente et présente sa candidature, la discussion avec les membres du comité directeur s'engage. A la fin de l'entretien, une fois le candidat parti, les membres du comité directeur délibèrent.

Le comité directeur donne un avis favorable à l'unanimité à la candidature de Nadjib Aitsaadi à la direction du pôle C, sous réserve qu'il bénéficie d'une assistance pédagogique efficace et pérenne pour cette responsabilité, sans quoi il lui sera impossible de travailler. La décision définitive sera prise par le Conseil de l'école doctorale le jeudi 18 juin, et l'avis que nous lui transmettrons dépendra de l'ouverture à l'UVSQ d'un poste à 80% pour une(e) assistant(e) pédagogique du pôle C dont le travail débutera début septembre ou avant.

La condition donnée sur l'assistance pédagogique découle du fait que le pôle C ne dispose d'aucun personnel pour cela depuis août 2019. (Un CDD à mi-temps avait été prévu par l'UVSQ à partir du printemps, mais la crise du Covid-19 bloqué le processus de recrutement). Depuis lors, nous avons reçu des assurances fermes de la direction de l'UVSQ, confirmées par la direction du collège doctoral de Paris-Saclay pour l'ouverture d'un poste à 80% à partir de la rentrée de septembre.

Jean-Louis Giavitto demande si toutes les thématiques du pôle seront couvertes. Il est répondu que la thématique de recherche de Nadjib AITSAADI se situe dans le domaine des réseaux, et que le comité de pôle dans son ensemble couvre toutes les thématiques du pôle.

Rébecca Zucchini demande ce qui se passera si le pôle C n'a pas d'assistant(e). Alain Denise répond que le poste est ouvert, et que selon toute probabilité il y aura des candidats.

Alain Denise et l'ensemble du Conseil remercient Leïla Kloul pour son investissement dans l'école doctorale depuis quatre ans, et notamment l'énorme travail qu'elle a dû assurer sans assistante depuis le mois d'août 2019.

Le Conseil vote sur la proposition de nommer Nadjib AIT SAADI directeur du pôle C de l'ED STIC à partir du 1^{er} septembre

Vote favorable du conseil : 22 pour, 2 contre et 1 abstention

4. Proposition de modification du règlement intérieur afin d'intégrer un directeur adjoint chargé du budget

Les éléments d'information suivants avaient été fournis auparavant aux membres du Conseil :

L'ED STIC de l'Université Paris-Saclay comporte actuellement un directeur et cinq directeurs adjoints : les trois directeurs de pôles, un directeur adjoint chargé de la formation, un directeur adjoint chargé des relations socio-économiques et internationales.

Le comité directeur doit être, autant que possible, le reflet des établissements et composantes d'enseignement supérieur qui participent à l'ED STIC : CentraleSupélec, ENS Paris-Saclay, Faculté des Sciences d'Orsay, UEVE, UVSQ. L'ENS Paris-Saclay est le seul de ces établissements ou composantes dont aucun membre ne fait partie du comité directeur.



Par ailleurs, la gestion du budget de l'école doctorale nécessite un suivi régulier, plus encore aujourd'hui qu'hier en raison de la nouvelle organisation des budgets des écoles doctorales.

Pour ces raisons, le comité directeur de l'ED STIC propose que le comité directeur s'élargisse pour comprendre un directeur adjoint chargé du budget. Pour la période 2020-2024, ce directeur adjoint sera nommé parmi les encadrants HdR de l'école doctorale dont l'établissement employeur est l'ENS Paris-Saclay. Outre la prise en charge du budget, le nouveau directeur adjoint participera comme les autres directeurs adjoints à toutes les décisions prises par le comité directeur.

Le règlement intérieur de l'ED STIC devra donc être modifié dans ce sens. Il conviendra de modifier non seulement la composition du comité de direction, mais aussi celle du Conseil de l'école doctorale. En effet le nouveau directeur adjoint devra, comme les autres directeurs adjoints, être membre du Conseil. Selon l'Arrêté du 25 mai 2016 fixant le cadre national de la formation et les modalités conduisant à la délivrance du diplôme national de doctorat, ce Conseil ne peut comprendre plus de 26 membres, or c'est déjà son effectif actuel. Le comité directeur propose donc que le directeur de l'école doctorale, actuellement membre du Conseil, n'en fasse plus partie. Les propositions précises de modifications du règlement intérieur sont indiquées dans un document fourni en annexe.

Jean-Louis Giavitto demande si le conseil pourrait prendre des décisions sans la présence du directeur de l'ED. Il est répondu que la proposition de modification du RI prévoit que le directeur de l'ED préside le Conseil et convoque ses réunions, cependant il n'est pas membre et n'a donc pas voix délibérative.

Après discussion, il est proposé d'ajouter une mention au RI précisant que le directeur de l'ED fait partie du jury de l'école doctorale, qu'il le préside et y a voix délibérative.

Mention à rajouter page 12 du RI : le jury final est composé du conseil de l'ED STIC et du directeur de l'ED qui le préside.

Vote favorable du conseil sur la proposition d'ajouter un directeur adjoint telle qu'elle est formulée sur les documents joints à la convocation : 22 pour, 1 non et 2 abstentions.

Vote favorable du conseil sur le fait que le directeur de l'ED fasse partie du jury, qu'il le préside et y ait voix délibérative : 22 oui et 3 abstentions.

Alain Finkel demande par quel processus le directeur adjoint sera nommé. Alain Denise répond qu'un appel sera fait à tous les HdR rattachés à l'ED STIC et dont l'employeur est l'ENS Paris-Saclay. Les candidats devront envoyer un CV et s'entreteniront le comité directeur. Puis le comité directeur fera une proposition qui devra être validée par le Conseil de l'ED.

